Ministère des Finances
Québec
Cabinet de la ministre

Communiqué de presse

BUDGET 2007-2008
COMMUNIQUÉ N° 3

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01

Favoriser l'investissement privé en éliminant la taxe sur le capital

Québec, le 24 mai 2007 – « Nous accélérons la diminution de la taxe sur le capital des entreprises, qui sera complètement éliminée après le 31 décembre 2010 », a déclaré aujourd'hui la ministre des Finances et présidente du Conseil du trésor, M^me^ Monique Jérôme-Forget, à l'occasion de son discours sur le budget prononcé à l'Assemblée nationale. « Cette taxe punit les entreprises qui se modernisent. Nous y mettons fin. »

Les entreprises québécoises, principalement celles du secteur manufacturier, connaissent des moments difficiles. La hausse de la devise canadienne de plus de 40 % depuis cinq ans face à la devise américaine, l'augmentation du prix des carburants et la concurrence accrue de pays où la main-d'œuvre est bon marché créent un contexte exigeant pour l'économie québécoise. « Nous devons accroître notre productivité si nous désirons poursuivre notre croissance économique », a affirmé M^me^ Jérôme-Forget.

Le présent budget propose des mesures concrètes pour que le Québec prenne résolument le virage de la productivité.

Afin de rendre les entreprises plus concurrentielles, le présent budget :

- accélère la réduction de la taxe sur le capital jusqu'à son abolition complète, après le 31 décembre 2010. Le taux général de la taxe sur le capital sera réduit de 0,49 % à 0,36 % à compter du 1^er^ janvier 2008, et passera à 0,24 % en 2009, et à 0,12 % en 2010. La taxe sur le capital sera ensuite éliminée;
- confirme l'augmentation de 5 % à 10 % du crédit de taxe sur le capital pour tout investissement dans la modernisation des entreprises manufacturières;
- prolonge le crédit de taxe sur le capital à 15 % pour toute entreprise de transformation du bois;
- bonifie les déductions pour amortissement, une mesure favorable aux entreprises manufacturières;
- confirme la hausse de 400 000 $ à 5 millions de dollars de la déduction pour les sociétés agricoles ou de pêche dans le calcul de la taxe sur le capital, ce qui élimine de fait la taxe sur le capital pour 99 % de ces entreprises.

Ces mesures éliminent donc dès maintenant la taxe sur le capital pour les entreprises manufacturières qui investissent, et rendent l'ensemble du régime fiscal plus concurrentiel.

« L'effet conjugué de ces mesures est une transformation majeure de l'environnement fiscal de nos entreprises. Nous passons d'une fiscalité qui taxe l'investissement à une fiscalité qui le récompense », a précisé la ministre.

« À terme, les mesures de ce budget représentent une réduction d'impôt de l'ordre de quelque 900 millions de dollars pour les entreprises. Elles réduisent le coût des investissements et stimuleront la modernisation de nos entreprises », a conclu M^{me} Jérôme-Forget.

Stratégie pour le développement de toutes les régions

Déterminé par ailleurs à assurer la relance et l'essor de l'économie de toutes les régions, le gouvernement a élaboré une stratégie pour le développement de toutes les régions. Dans ce cadre, il investira 825 millions de dollars, au cours des cinq prochaines années, pour renforcer l'autonomie et la capacité des régions en matière de développement économique, notamment par l'entremise des Fonds de développement régional, des projets ACCORD et du soutien aux projets d'entreprises en démarrage.

− 30 −

Source : Valérie Sauvé
Attachée de presse
Cabinet de la ministre des Finances,
des Services gouvernementaux,
responsable de l'Administration gouvernementale
et de la présidente du Conseil du trésor
418 643-5270
www.finances.gouv.qc.ca